

BULLETIN DERNIÈRE HEURE!



Dernière Heure | Membres du SPGQ

Volume 3 no 30 – 8 janvier 2021

Mesures additionnelles de confinement

Orientations du Secrétariat du Conseil du trésor

À la suite des mesures additionnelles de confinement annoncées par le gouvernement du Québec cette semaine, le Secrétariat du Conseil du trésor a fait part de ses orientations au SPGQ pour la fonction publique dans les prochaines semaines. Le SPGQ s'attend à ce que des mesures semblables soient également mises en place dans les organismes parapublics.

Télétravail

Jusqu'au 7 février 2021 inclusivement :

- le télétravail est obligatoire pour tous les employés;
- les seules personnes qui devraient se retrouver dans les bureaux sont celles qui doivent réaliser des activités jugées prioritaires par le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme et qui ne peuvent se faire en télétravail. Les règles d'hygiène et de distanciation sociale doivent être rigoureusement respectées.

Activités et déplacements à l'intérieur de la période de couvre-feu

Du 9 janvier au 7 février 2021 inclusivement, un couvre-feu provincial sera mis en place, de 20 h à 5 h, interdisant à quiconque de se déplacer hors de son lieu de résidence, hormis dans des cas d'exception justifiant le déplacement, tel que pour effectuer un travail considéré prioritaire.

Lorsqu'un tel déplacement est nécessaire pendant le couvre-feu, il est recommandé que l'employé ait une autorisation écrite de la part de son gestionnaire. Un formulaire sera transmis par le Secrétariat du Conseil du trésor aux directions des ressources humaines.

Aide psychologique

Par ailleurs, La Capitale souhaite informer ses assurés qu'ils peuvent bénéficier de trois heures de consultation téléphonique gratuite. Que ce soit pour de l'anxiété, du découragement, du stress, plusieurs ressources sont à votre portée pour faire face à cette période difficile.

La Capitale offre gratuitement l'accès à un service d'aide psychologique par téléphone à l'ensemble de ses assurés de l'assurance collective. Pour joindre le service d'aide 24/7, composez le 1 855-874-8558.

Vous pouvez aussi trouver d'[autres ressources](#) sur le site du SPGQ.

Respectez les consignes

La situation actuelle est sérieuse. Le SPGQ invite tous ses membres à suivre rigoureusement les consignes émises par la Santé publique afin de protéger la santé de chacun et de préserver notre système de santé déjà surchargé. Merci de votre collaboration!